

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 15 décembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 7 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Etaients présents : Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, M. Vincent MAZIN, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, M. François RUDEL.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA, M. Pascal BOITEL a donné pouvoir à M François RUDEL, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE, M. Xavier MAUME a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Leslie DAVID, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY

Absents excusés : Mme Sandra AUJOL, M. René LEMERLE

Absent : M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2023-61 : ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY DE DOME

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023



ID : 063-200083921-20231215-202361D-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et une abstention (M. Xavier MAUME)

- **ADHERE** aux missions à compter du 1er janvier 2024,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

Fait à Mur sur Allier le 15 décembre 2023,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean DELAUGERRE